



Commune de Francois

<p style="text-align: center;">PROCÈS VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023</p>

Etaient présents :

Mesdames GILLET Françoise, DELESSARD Martine, SIMON BOUVRET Geneviève, BORRINI Catherine, PRALON Marine, SANDER Annie, LECLERC Bénédicte, TANNIERES Brigitte,
Messieurs BOURGEOIS Émile, BAULIEU Jean-Louis, MOUTON Patrice, LORY Jean-Pierre, DUMORTIER Florent, HOUSSIN Thomas, PONS François, LAPOUGE Damien

Absents excusés :

Monsieur HENRIOT Francis (donne pouvoir à Madame Martine DELESSARD)
Monsieur COUDRY Sébastien (donne pouvoir à Monsieur Patrice MOUTON)
Madame DUBOIS Cécile

Nombre de conseillers :

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 16
Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 2
Nombre de Conseillers Municipaux votant : 18
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du Conseil Municipal. Madame Bénédicte LECLERC ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Date de convocation : 5 juin 2023

ORDRE DU JOUR :

- 1) Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil
- 2) Programme local de l'habitat
- 3) Rétrocession de concession
- 4) Adoption de l'avenant 2023 relatif au contrat enfance jeunesse volet jeunesse pour les activités organisées par l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes
- 5) Convention avec le CFA du Doubs pour l'utilisation d'une parcelle pour une épreuve du BTSA gestion forestière

Divers :

. Questions diverses



Le conseil municipal se tient en présence de deux classes de l'école primaire de Franois (CM1-CM2 et CM2). Monsieur le maire rappelle le rôle et la composition du conseil municipal.

La séance ouverte,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités,

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal. Madame Bénédicte Leclerc est désignée pour remplir cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 9 mai 2023 est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Les Conseillers Municipaux sont invités à faire savoir s'ils ont des observations particulières à formuler sur ce document.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés,

1/ DELEGATIONS DE SIGNATURE DEPUIS LA DERNIERE SEANCE DU CONSEIL

Délibération du Conseil Municipal 2023/043

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'acceptation de plusieurs devis, à savoir :

- TRINISPORTS – 3 paires poteaux badminton : 1 950,00 € T.T.C.
- ADEQUAT – Vitrine d'affichage : 1 524,31 € T.T.C.
- SAS ARBOTECH – Coupe de sécurisation – Parc aventure : 3 000,00 € T.T.C.
- DUSSERT – Plantes : 336,60 € T.T.C.
- NRJ ELECTRICITE–Installation coffret électrique provisoire–fête du village : 1 582,80 € T.T.C.
- NRJ ELECTRICITE–Extinction éclairage public pour feux d'artifice : 186,00 € T.T.C.
- MANUTAN – Mobilier pour ouverture 4^{ème} classe – école maternelle : 4 766,64 € T.T.C.
- BISONLINE DE PEINTURE – Peinture plafond appartement rue de l'Eglise : 1 095,31 € T.T.C.

Le Conseil Municipal a pris acte de ces informations.

2/ PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Rapporteur : Jean-Louis BAULIEU

Délibération du Conseil Municipal 2023/044

Par délibération n° 2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole a arrêté son projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) pour la période 2024-2029.

Avec l'élaboration de ce septième PLH, elle se dote d'un outil de planification et de définition d'une stratégie d'action en matière de politique locale de l'habitat, qui se décline à l'échelle des 68 communes qui composent la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM). Ce document-cadre vise à répondre aux besoins en logements de tout le territoire et à assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il indique les moyens qui seront mis en œuvre pour parvenir aux objectifs et aux principes qu'il a fixés.

Le projet de PLH est le résultat d'une démarche partenariale ayant associé toutes les communes membres de GBM, les services de l'État et acteurs locaux de l'habitat depuis 2020, année du début de la mission d'étude confiée après consultation au groupement d'étude piloté par Guy Taieb Conseil.

Conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation, le projet de PLH se compose ainsi :

- un diagnostic qui analyse le fonctionnement du marché local du logement et les conditions d'habitat à l'échelle de l'ensemble du territoire de GBM;
- des orientations stratégiques, proposées dans le cadre d'un scénario de peuplement territorialisé, qui définissent les objectifs prioritaires et les principes de la politique locale de l'habitat que compte mener la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole. Elles sont au nombre de 4:

- Axe 1 : Recréer des parcours résidentiels complets,
- Axe 2 : Réinvestir le parc existant,
- Axe 3 : Intégrer l'habitat dans son environnement, et renforcer l'articulation entre les projets de territoires et les outils,
- Axe 4 : Renforcer la capacité d'ingénierie de GBM.

- un programme d'actions, qui décline les objectifs en 15 actions à mener durant les six prochaines années, dans l'objectif d'améliorer les réponses en termes d'offre de logement et en hébergement des habitants, actuels et futurs, de l'agglomération de GBM.

Ce programme se décompose ainsi :

1 : Soutenir le développement d'une offre accessible, en faveur d'une meilleure mixité sociale et territoriale

2 : Restructurer et étoffer les solutions de logements pour les jeunes, les étudiants et les jeunes apprentis

3 : Encourager l'innovation dans le logement pour les seniors autonomes et les personnes en situation de dépendance (dont handicap)

4 : Développer une offre complémentaire pour les publics les plus précaires et favoriser l'accompagnement social

5 : Assurer l'accueil des Gens du Voyage par la mise en place d'équipements dédiés

6 : Réinvestir le parc ancien et vacant

7 : Contribuer à l'atteinte de l'objectif de transition énergétique

8 : Accompagner le parc en copropriétés

9 : Poursuivre la lutte contre le mal-logement

10 : Définir un cadre de construction et d'échanges avec les opérateurs



- 11 : Assurer la transition vers un mode de production privilégiant les cœurs de bourg et centre-villes
- 12 : Renforcer l'action foncière de maîtrise publique pour la maîtrise des programmes et des prix
- 13 : Renforcer le rôle de chef de file de l'habitat
- 14: Mettre en place un observatoire de l'habitat et du foncier
- 15 : Animer et coordonner la politique de l'habitat.

La mise en œuvre du programme d'actions, vise à permettre sur une période de 6 ans, d'atteindre une population intercommunale en phase avec les objectifs du SCOT de l'agglomération bisontine en révision, à savoir une croissance démographique de 790 habitants par an pour le territoire de GBM.

Ce scénario de peuplement retenu est un scénario basé sur une attractivité résidentielle consolidée, et doit permettre de produire par an un total de 900 logements par an, dont 30 en reconquête de logements vacants.

Il doit également proposer une programmation chiffrée et territorialisée de la production de logements locatifs sociaux.

Pour la commune de Franois les objectifs de production sont les suivants :

- Production annuelle pour la commune de Franois : objectif de 85 logements au total sur la période 2024-2029

- Dont production neuve de logements sociaux (PLAI, PLUS, LSAP) : objectif de 28 logements au total sur la période 2024-2029

VU le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles R. 302-1, R 302-1-1 à R. 302-1-4 et les articles R. 302-9 à R.302-13, portant sur la procédure de validation du PLH,

VU le décret n°2005-317 du 4 avril 2005 relatif au Programmes Locaux de l'Habitat,

VU la délibération n°2023/006465 du Conseil Communautaire du 13 avril 2023, arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat,

CONSIDERANT la nécessité d'émettre un avis sur le projet de PLH de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole dans les deux mois suivant sa transmission,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable sur le projet de PLH tel qu'arrêté par le conseil communautaire de la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole le 13 avril 2023 et ci-annexé.

3/ RETROCESSION DE CONCESSION

Rapporteur : Geneviève SIMON BOUVRET

Délibération du Conseil Municipal 2023/045

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de Madame ROY Simone, domiciliée 3 Rue Verniriaux à Franois, il est proposé la reprise de la caverne sise dans le columbarium (emplacement 44 – carré 7). La concession a été achetée le 08/06/2021 pour un montant de 1 100,00€.

Il est proposé de la reprendre pour la somme de 1 100,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Accepte la reprise de la concession acquise par Madame ROY Simone pour un montant de 1 100,00 €

- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

4/ ADOPTION DE L'AVENANT 2023 RELATIF AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE VOLET JEUNESSE POUR LES ACTIVITES ORGANISEES PAR L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES DE PUILLEY LES VIGNES

Rapporteur : Françoise GILLET

Délibération du Conseil Municipal 2023/046

Monsieur BOURGEOIS présente l'avenant n° 2023-4 à la convention d'objectifs pour la gestion d'actions enfance/jeunesse qui fixe le montant de la subvention pour l'exercice 2023 à 8 888,28€.

Pour rappel, le contrat enfance jeunesse volet jeunesse avec l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes est défini dans une convention d'objectifs 2021 2024.

Au titre du financement par les communes de ce contrat, les communes de Serre les Sapins et de Franois prendront chacune en charge la moitié de la somme annuelle due par les communes à l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes, dans la limite de la somme prévue au budget prévisionnel annuel de l'Association

La participation due à l'Association est versée par la Commune de Serre les Sapins sur la base des budgets prévisionnels fournis par l'Association.

Vu la convention relative à la participation financière de la commune de Franois au fonctionnement du contrat temps libre avec l'association AFR Pouilley Les Vignes du 21 juin 2022 la participation à la charge de la commune de Franois s'élève à 4 444,14€. Il propose d'approuver cet avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- d'adopter l'avenant n°2023-5 à la convention d'objectifs pour la gestion d'actions enfance/jeunesse concernant l'Action Jeunes de l'AFR de Pouilley les Vignes pour l'année 2023 et autorise M. Le Maire ou son représentant à le signer,

- et de verser la somme de 4 444,14 € à la commune de Serre Les Sapins qui aura au préalable versé la totalité de la subvention à l'association Familles Rurales de Pouilley les Vignes.



5/ CONVENTION AVEC LE CFA DU DOUBS POUR L'UTILISATION D'UNE PARCELLE POUR UNE EPREUVE DU BTSA GESTION FORESTIERE

Rapporteur : Florent DUMORTIER

Délibération du Conseil Municipal 2023/047

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal, la demande du CFA du Doubs relative au prêt d'une parcelle forestière pour l'organisation d'une épreuve du BTSA gestion forestière.

La convention annexée à la délibération, définit les conditions de prêt de la parcelle forestière.

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'accepter cette convention entre la Commune et le CFA du Doubs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, avec le CFA du Doubs, pour l'utilisation d'une parcelle pour l'organisation d'une épreuve du BTSA Gestion Forestière

RAPPORTS DES COMMISSIONS

- **Commission sports et jeunesse :**
 - ✓ Fête du village : ateliers sportifs (foot, hand, tennis, badminton) avec de nombreuses récompenses. Jeux surdimensionnés, structure gonflable, animation autour des chevaux, apéritif, animation musicale, buvette et food-truck, feu d'artifice ; le dimanche apéritif et repas au gymnase.
 - ✓ Travaux dans le gymnase (réfection des vestiaires, remise aux normes, aménagement mezzanine) prévus de septembre à décembre 2023.
 - ✓ Réfection des terrains de tennis extérieurs.
 - ✓ Pose éclairage LED au terrain de foot.
 - ✓ Questions des écoliers : la création d'un circuit BMX est-elle possible ? Monsieur LORY explique que la difficulté est de trouver un terrain mais que la demande pourra être étudiée. Y a-t-il une salle tatami. ? Monsieur LORY répond qu'il n'y en a pas sur la commune de Franois, mais qu'il y a une salle dans le Dojo à Serre les sapins dans les structures gérées par le Sivom de Franois Serre les sapins.
- **Commission animation :**

Fête du village (cf commission sports et jeunesse)
- **Commission cadre de vie forêt :**

L'accrobranche reprendra le 15 juin 2023.
Le gestionnaire recherche encore des encadrants.
- **Cimetière : ras**

- **Communication** : le bulletin paraîtra début Juillet
- **Commission enseignement** :
 - ✓ Rédaction du PEDT en cours
 - ✓ Examen des demandes de dérogation en cours
 - ✓ Conseils des écoles le 22 juin de 17h00 et 18h00 pour l'école élémentaire et de 18h à 19h pour l'école maternelle
- **Commission finances** : Ras
- **Commission Patrimoine** : Divers devis sont proposés aux conseillers pour validation :
 - ✓ Pause de voile ombrage pour la cour de l'école maternelle
 - ✓ Réfection du terrain multisports
 - ✓ Remplacement d'un jeu à ressort et du sol amortissant sur l'aire de jeux
 - ✓ Projet en cours de rénovation thermique du groupe solaire
 - ✓ Remplacement des lavabos de l'école maternelle
 - ✓ Remise en état du dispositif de désenfumage du gymnase
 - ✓
- **Commission Personnel et vie scolaire** :
 - ✓ 23 juin animation compostage à la cantine.
 - ✓ Animation sur le gaspillage alimentaire année prochaine.
- **Commission Relations publiques** :-
 - ✓ 9 septembre : journée portes ouvertes des entreprises du village
 - ✓ 23 septembre : accueil des nouveaux habitants avec l'aide de l'association histoire et patrimoine. (visite du village...)
 - ✓ Rencontre avec monsieur Croizier et madame Jacquemet le 24 novembre
- **Grand Besançon** : ras
- **Commission urbanisme** : 1 PC déposé, 3 DP, 8 demandes de CU, 2 DIA ont été étudiés.
- **Commission voirie**
 - ✓ Travaux terminés chemin du Moulin
 - ✓ Etude en cours pour l'abaissement de trottoir pour faciliter l'accès de personnes en situation PMR chemin du Carron/chemin de l'Oratoire
 - ✓ Chemin de la Dinde : Reprise du revêtement de la bande de roulement en juillet 2023

QUESTIONS DIVERSES

- Trésorerie au 9 juin 2023 : 325 109.19€
- Prochain Conseil municipal le lundi 10 juillet 2023 à 20 h
- Le permis Bonnefoy a été accordé
- Monsieur Journot est admis en retraite pour invalidité
- De nombreux remerciements ont été reçus en mairie suite aux attributions de subventions



Liste des délibérations du 9 juin 2023

- N°2023/043 : Délégation de signature depuis la dernière séance du conseil.
- N°2023/044 : Programme local de l'habitat
- N°2023/045 : Rétrocession de concession
- N°2023/046 : Adoption de l'avenant 2023 relatif au contrat enfance jeunesse volet jeunesse pour les activités organisées par l'Association Familles Rurales de Pouilley les Vignes
- N°2023/047 : Convention avec le CFA du Doubs pour l'utilisation d'une parcelle pour une épreuve du BTSA gestion forestière

Le Maire,

La secrétaire,

Émile BOURGEOIS.

Bénédicte LECLERC.



